



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2018

Monsieur le Maire entame la séance en évoquant les propos échangés lors d'une réunion dans les locaux de la Communauté de communes Val ès dunes le 23 mai dernier concernant le développement de la fibre optique. Une convention a été passée avec la Communauté de communes Val ès dunes pour instaurer un groupement de commandes pour les écoles et les mairies de l'intercommunalité afin de bénéficier d'offres et d'accès à la fibre optique. Le département, très engagé dans ce dossier, souhaite également associer les entreprises et les commerces de la commune. Une réunion ad hoc sera organisée avec les industriels et les commerçants de Moulton-Chicheboville.

LOGO :

La Commission communication et anciens a présenté au conseil municipal le fruit de son travail sur la création d'un logo pour représenter la commune de Moulton-Chicheboville.

Monsieur le Maire a validé ce logo qui sera désormais celui officiel de la commune de Moulton-Chicheboville.

ECLAIRAGE PUBLIC : EXTINCTION NOCTURNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le programme gouvernemental incitatif, en vigueur depuis plus de 5 ans, intitulé « Rallumons nos étoiles » qui vise à réduire au maximum la pollution lumineuse nocturne dont les conséquences sont néfastes à plusieurs égards :

- Elle constitue un gaspillage énergétique qui se traduit par une augmentation des déchets nucléaires et des émissions de carbone ;
- Elle perturbe les cycles de vie de la faune et de la flore et des chaînes alimentaires naturelles ;
- Elle a un impact réel sur la santé humaine.
- Sur le plan financier, une extinction de l'éclairage public de Moulton-Chicheboville entre minuit et six heures du matin entrainerait une diminution de 55 % de la facture annuelle, soit une économie minimale de 36 879 €
- Enfin, sur l'aspect sécuritaire, un rapport de la gendarmerie de 2015 indique l'absence de causalité entre les phénomènes de délinquance et d'insécurité et la présence ou non d'éclairage public nocturne.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal et en accord avec le SDEC Energie, d'éteindre l'éclairage public nocturne sur l'ensemble du territoire communal, de minuit à 6 heures du matin.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité (moins trois abstentions), le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire d'éteindre l'éclairage public nocturne sur l'ensemble du territoire communal, de minuit à 6 heures du matin (de 1 heure à 6 heures le dimanche), à compter du 1^{er} juillet 2018 et ce, sur une période d'essai de 3 mois. Un bilan sur la reconduite de l'opération aura lieu en octobre 2018.

Adopté à l'unanimité

EXTENSION DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Le Maire rappelle aux membres du conseil, le lancement de la consultation en vue de trouver un cabinet de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension et la réhabilitation de l'hôtel de ville.

3 cabinets ont répondu :

JYB architecte
Boisroux architecte
Colin Sueur

La commission d'ouverture des plis a retenu le cabinet Boisroux architecte pour effectuer les missions de maîtrise d'œuvre hors OPC (Organisation, Pilotage et Coordination), pour un taux d'honoraires de 6,95 % soit une estimation de 55 600 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- PREND ACTE des résultats des offres de prix concernant la mission de maîtrise d'œuvre ;
- DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre hors OPC au cabinet Boisroux architecte pour un taux H.T. d'honoraires à 6,95 % ;
- DECIDE de confier la mission OPC du marché au cabinet DUCHEMIN pour un taux H.T. de 1,5 % ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

ECOLE : MISE EN PLACE, AMENAGEMENT ET LOCATION DE BATIMENTS MODULAIRES

Le Maire rappelle aux membres du conseil, le lancement de la consultation en vue de trouver les entreprises chargées des travaux de mise en place des bâtiments modulaires sur les écoles de Moulton et de Chicheboville.

Le présent marché est divisé en 8 lots :

- Lot 1 : maçonnerie, gros œuvre
- Lot 2 : carrelage
- Lot 3 : plomberie
- Lot 4 : électricité
- Lot 5 : menuiseries intérieures, occultations
- Lot 6 : sols souples
- Lot 7 : terrassement, VRD
- Lot 8 : bâtiments modulaires locatifs

1 entreprise a répondu pour le lot 1 maçonnerie, gros œuvre :
- SCL : 40 800,00 € H.T.

1 entreprise a répondu pour le lot 2 carrelage :
- Desvages revêtements : 3 500,00 € H.T.

2 entreprises ont répondu pour le lot 3 plomberie :
- Piquot : 3 702,97 € H.T.
- Marie et fils : 9 336,00 € H.T.

1 entreprise a répondu pour le lot 4 électricité :
- Destais : 23 084,00 € H.T.

1 entreprise a répondu pour le lot 5 menuiseries intérieures, occultations :
- Isoplaf : 9 480,73 € H.T.

4 entreprises ont répondu pour le lot 6 sols souples :
- LC Sols : 9 194,15 € H.T.
- MM Peinture : 12 680,84 € H.T.
- Pierre SAS : 20 314,36 € H.T.
- Desvages revêtements : 21 000,00 € H.T.

2 entreprises ont répondu pour le lot 7 terrassement, VRD :
- Moulin : 59 445,61 € H.T.
- Toffolutti : 85 273,30 € H.T.

1 entreprise a répondu pour le lot 8 bâtiments modulaires locatifs :
- Bungaloc :

* Moulton : - 55 176,00 € H.T. location sur 24 mois
- 2 070,00 € H.T. montage
- 475,00 € H.T. transport
- 82 754,00 € H.T. option achat après 24 mois.

* Chicheboville : - 67 344,00 € H.T. location sur 24 mois
- 3 220,00 € H.T. montage
- 760,00 € H.T. transport
- 100 960,00 € H.T. option achat après 24 mois

La commission d'ouverture des plis a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 maçonnerie, gros œuvre :
- SCL : 40 800,00 € H.T.

Lot 2 carrelage :
- Desvages revêtements : 3 500,00 € H.T.

Lot 3 plomberie :
- Piquot : 3 702,97 € H.T.

Lot 4 électricité :
- Destais : 23 084,00 € H.T.

Lot 5 menuiseries intérieures, occultations :
- Isoplaf : 9 480,73 € H.T.

Lot 6 sols souples :
- LC Sols : 9 194,15 € H.T.

Lot 7 terrassement, VRD :
- Moulin : 59 445,61 € H.T.

Lot 8 bâtiments modulaires locatifs :

- Bungaloc :

* Moulit : - 55 176,00 € H.T. location sur 24 mois
- 2 070,00 € H.T. montage
- 475,00 € H.T. transport
- 82 754,00 € H.T. option achat après 24 mois.

* Chicheboville : - 67 344,00 € H.T. location sur 24 mois
- 3 220,00 € H.T. montage
- 760,00 € H.T. transport
- 100 960,00 € H.T. option achat après 24 mois

Le montant total du marché atteint la somme de 149 207,46 € H.T. avec une location mensuelle de 5 290,00 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

- PREND ACTE des résultats des offres de prix concernant la viabilisation de la zone artisanale ;
- DECIDE d'attribuer les marchés suivant avis de la commission d'ouverture des plis et comme détaillé ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

ZONE ARTISANALE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DES LOTS

Le Maire rappelle aux membres du conseil, le lancement de la consultation en vue de trouver les entreprises chargées des travaux de viabilisation de la zone artisanale sise rue Rembrandt BUGATTI.

Le présent marché est divisé en deux lots :

- Lot 1 : Terrassement, Voirie, Assainissement, Espaces verts.
- Lot 2 : Réseaux divers.

3 entreprises ont répondu pour le lot 1 :

- Delente
- Moulin
- Toffolutti

4 entreprises ont répondu pour le lot 2 :

- Garzynski Traploir
- Réseaux environnement
- Stepelec
- SPIE citynetworks

La commission d'ouverture des plis a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 : entreprise Toffolutti pour un montant de 134 883,60 € H.T.
Pour rappel l'estimation du maître d'œuvre était de 159 444,00 € H.T.

- Lot 2 : entreprise Stepelec pour un montant de 52 274,80 € H.T.
Pour rappel l'estimation du maître d'œuvre était de 49 859,50 € H.T.

Le montant total du marché atteint la somme de 187 158,40 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- PREND ACTE des résultats des offres de prix concernant la viabilisation de la zone artisanale ;
- DECIDE d'attribuer les marchés de la façon suivante ;
- Lot 1 : entreprise Toffolutti pour un montant de 134 883,60 € H.T.
- Lot 2 : entreprise Stepelec pour un montant de 52 274,80 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

ZONE A URBANISER 1AU : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA REALISATION DE PLANTATIONS

Le Maire rappelle aux membres du conseil, le lancement de la consultation en vue de trouver les entreprises chargées des travaux de plantations de la zone 1AU.

Le présent marché est divisé en 4 lots en fonction des zones géographiques à traiter.

4 entreprises ont répondu : St Martin Environnement, Oxalis, Philibert et Leblois environnement.

La commission d'ouverture des plis a retenu les entreprises suivantes :

Lot A :
Entreprise St Martin Environnement pour un montant de 4 416,60 € H.T.

Lot B :
Entreprise St Martin Environnement pour un montant de 3 162,64 € H.T.

Lot C :
Entreprise Philibert pour un montant de 9 389,45 € H.T.

Lot D :
Entreprise Philibert pour un montant de 14 297,70 € H.T.

Le montant total du marché atteint la somme de 31 266,39 € H.T.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

- PREND ACTE des résultats des offres de prix concernant les travaux de plantation de la zone 1AU ;
- DECIDE d'attribuer les marchés de la façon suivante :
 - Lot A :
Entreprise St Martin Environnement pour un montant de 4 416,60 € H.T.
 - Lot B :
Entreprise St Martin Environnement pour un montant de 3 162,64 € H.T.
 - Lot C :
Entreprise Philibert pour un montant de 9 389,45 € H.T.
 - Lot D :
Entreprise Philibert pour un montant de 14 297,70 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2018-01-12-01 dans laquelle le conseil municipal acceptait l'offre de Monsieur Philippe ROUSSEaux pour l'achat de la parcelle 158 AE 22 d'une superficie de 1 325 m², de la parcelle 158 AE 124 d'une superficie de 528 m² et de la parcelle 158 AE 128 d'une superficie de 796 m², située dans les marais sur le territoire de la commune historique de Chicheboville, représentant un total de 2 649 m² pour un montant de 600 €, auxquels devaient s'ajouter les frais de notaire.

Il est nécessaire de rapporter cette délibération du fait d'une erreur dans le montant indiqué de 600 €. Le prix de vente hors frais de notaire est de 1 000 €, la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie restant inchangée, le prix au final d'acquisition s'élèvera à 200 € pour la commune, frais de notaire en sus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Rapporte la délibération 2018-01-12-01 ;
- Accepte l'offre de Monsieur ROUSSEaux pour l'achat des parcelles AE 22, 124 et 128 pour un montant de 1000 €, frais de notaire en sus ;
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) une subvention pour l'achat de ces parcelles situées dans les marais, dans le cadre de Natura 2000, à hauteur de 80 % du prix d'achat ;
- Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires au dépôt du dossier de subvention auprès de l'AESN ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Adopté à l'unanimité

DON DE TERRAINS DANS LES MARAIS

Madame la Maire déléguée de la commune historique de Chicheboville indique au conseil municipal que les consorts DUJARDIN sont propriétaires de parcelles dans les marais de Chicheboville. Dans le cadre d'une succession en cours, l'une des héritières souhaite céder à titre gracieux à la commune de Moulton-Chicheboville les parcelles cadastrées : AE 36 pour 785 m², AE 53 pour 1 315 m², AE 122 pour 729 m², AE 135 pour 1 037 m², AE 146 pour 656 m², AE 209 pour 2 574 m², AE 210 pour 1 557 m², AE 211 pour 1 381 m² et AH 69 pour 424 m², soit un total de 10 458 m².

Le conseil municipal de Chicheboville avait pris une délibération pour la rétrocession des ces parcelles mais avec un pourcentage des surfaces non conforme à la réalité cadastrale.

Considérant que le projet s'inscrit dans la volonté du conseil municipal d'avoir la maîtrise des parcelles situées dans les marais Natura 2000 ;

Considérant que les parcelles font l'objet d'un don à titre gracieux ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Accepte le don qui lui est fait d'intégrer dans le domaine privé de la commune les parcelles cadastrées AE 36 pour 785 m², AE 53 pour 1 315 m², AE 122 pour 729 m², AE 135 pour 1 037 m², AE 146 pour 656 m², AE 209 pour 2 574 m², AE 210 pour 1 557 m², AE 211 pour 1 381 m² et AH 69 pour 424 m², soit un total de 10 458 m² ;
- Désigne maître MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain, pour régulariser cette transaction ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

ACHAT DE TROTTOIRS A BENEUVILLE :

Le Maire indique aux membres du conseil municipal la proposition de Monsieur Philippe ROUSSEAU de céder à la commune une partie des parcelles cadastrées 158 AD 199, 158 AD 192 et 158 AD 193 lui appartenant et sur lesquels ont été implantés des trottoirs.

Le prix de cette vente s'élève à 1 € pour l'ensemble des trottoirs.

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques, établi par le cabinet Patrick LALLOUET, Géomètre expert, en date du 15 janvier 2018 ;

Vu l'arrêté d'alignement n° 2018V0102 du Département du Calvados en date du 20 février 2018 ;

Considérant l'intérêt de rétrocéder dans le domaine communal lesdits trottoirs ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- décide d'acquérir les trottoirs situés sur les parcelles cadastrées 158 AD 199, 158 AD 192 et 158 AD 193 selon de procès-verbal du cabinet Patrick LALLOUET susvisé et conformément à l'arrêté d'alignement du département n° 2018V0102 ;
- fixe le montant de la cession à 1 € ;
- désigne Maître Pierre MICHELLAND, notaire à Saint-Sylvain, pour opérer cette vente ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

ACHAT D'UN HANGAR : AVIS DES DOMAINES

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du conseil municipal du 12 janvier 2018 concernant le projet d'acquisition de la parcelle 456 ZD 204 et du hangar situé dessus, propriété de Monsieur Alexandre LECERF, pour une contenance totale de 2037 m² pour un montant de 216 033,46 € et sollicitant néanmoins l'avis des domaines.

Considérant l'avis des domaines en date du 30 janvier 2018 retenant une valeur vénale de 202 200 € (±10 %) conforme au prix de vente de l'ensemble ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- approuve l'acquisition de la parcelle 456 ZD 204 et du hangar susvisés ;
- approuve l'avis des domaines
- confirme les termes de la délibération 2018-01-12-03 du conseil municipal
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES : SERVICE D'INSTRUCTION MUTUALISE DES ACTES D'URBANISME (RENOUVELLEMENT)

La Communauté de communes Val ès dunes a mis en place depuis le 1^{er} mai 2015 un service d'instruction des autorisations de droit du sol (ADS) à destination de ses communes. Organisé au départ entre trois Communautés de communes, Val ès

dunes, Evrecy-Orne-Odon et Entre Thue et Mue, seules deux resteront au 1^{er} mai 2018, Val ès dunes et Vallées de l'Orne et de l'Odon (issue de la fusion de « Vallée de l'Orne » et « Evrecy Orne Odon »).

Au 1^{er} janvier 2018, 17 communes de Val ès dunes (sur 18) sont adhérentes. La convention initialement signée par les membres fondateurs arrive à son terme le 30 avril 2018. Il est proposé de reconduire la convention entre la CDC et les communes pour 3 années.

Pour les communes ayant signé depuis moins de trois ans la convention, celle-ci n'est pas encore caduque. Cependant, afin de faciliter la gestion de ce service, il est proposé qu'il y soit mis fin par anticipation et que toutes les communes signent la nouvelle convention au 1^{er} mai 2018 afin de repartir sur les mêmes conditions et les mêmes échéances.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération n°2018/37 du Conseil communautaire du 29 mars 2018,

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes,

Considérant la mise en place du Service Instructeur Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) fonctionnant depuis le 1^{er} mai 2015,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} mai 2018 ;
- s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes tels que définis dans la convention ;
- s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Adopté à l'unanimité

CENTRE AERE « LA RUCHE » : TARIFICATION DES MERCREDIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le retour à la semaine de 4 jours sera effectif à la rentrée scolaire de septembre 2018. Les enfants ne travailleront plus que le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Il indique qu'il sera probablement nécessaire de proposer aux familles qui le souhaitent un accueil des enfants au centre aéré communal « La Ruche » les mercredis matin, comme alternative à la demi-journée disparue avec le retour de la semaine des 4 jours.

Il est nécessaire de délibérer sur les tarifs proposés de ces mercredis matin.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la tarification suivante :

	½ journée sans repas	½ journée + repas	Journée
Commune*			
Quotient familial < 619 :	11 €	14 €	19 €
619 < Quotient familial < 1200 :	9 €	12 €	17 €
Quotient familial > 1201 :	7 €	10 €	15 €
Hors commune			
Quotient familial < 619 :	20 €	23 €	30 €
619 < Quotient familial < 1200 :	18 €	21 €	28 €
Quotient familial > 1201 :	16 €	19 €	26 €

(*) Enfants domiciliés sur la commune de Moulton-Chicheboville ou dont les parents travaillent sur le territoire communal.

Adopté à l'unanimité

SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'ARGENCES : DESIGNATION DES DELEGUES

Vu la délibération 2017-10-13-09 proposant à liste des délégués communaux aux différents organismes extérieurs,

Considérant la liste des délégués, retenue par la Communauté de communes Val ès dunes, pour représenter la commune de Moul-Chicheboville au sein du syndicat mixte d'élimination des ordures ménagères de la région d'Argences,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la liste des délégués de la commune pour siéger au sein du syndicat mixte d'élimination des ordures ménagères de la région d'Argences comme suit :

M. Jean-François SAVIN
M. Daniel BUISSON
Mme Céline VITCHEN

Adopté à l'unanimité

ZONE ARTISANALE NOM DE RUE

Monsieur le Maire propose de donner à la rue qui desservira la future zone artisanale de 6 lots, située le long de la rue Rembrandt BUGATTI, le nom de RUE DE LA BATAILLE.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de retenir cette proposition.

Adopté à l'unanimité

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE

Afin de financer l'acquisition de matériels informatiques au sein de l'école des Vents et Marais, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montant
021	21311	Hôtel de ville	- 4000€
021	2183	Matériel informatique	+ 4000€
		Total	0.00€

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal, :

- DECIDE d'accepter d'apporter au budget primitif 2018 les ouvertures de crédits équilibrés en dépenses reprises ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

RENCONTRE AVEC L'AGENCE ROUTIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire relate aux membres du conseil municipal les échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion de travail avec les représentants de l'agence routière départementale du 27 avril 2018 sur les projets d'aménagements de plusieurs routes départementales :

- Rue Pierre CINGAL : Une étude sera menée pour augmenter la sécurité le long de la rue Pierre CINGAL et pour diminuer la vitesse des véhicules, toujours plus nombreux à l'emprunter. Il en sera de même pour toute la traversée des principaux axes routiers de l'agglomération.
- Route de la gare : la route départementale située entre le rond-point de l'Envol et la gare est dangereuse, notamment à l'intersection avec la rue Rembrandt BUGATTI et la rue des Perdrix. Une étude de sécurisation de cette portion de route sera menée. Il est à noter que l'arrivée prochaine de la déviation de Bellengreville-Vimont devrait alléger le trafic dans ce secteur puisque cette déviation offrira une alternative à la liaison entre la RD 613 et la route de Sainte-Pierre-sur-Dives.
- Hameau de la Tringale : Afin de réduire la vitesse au hameau de la Tringale des conducteurs allant vers Valambray, des panneaux de vitesse réduite seront installés.
- Echangeur Route de Saint-Pierre-sur-Dives / route de Valambray : la vitesse des véhicules étant excessive au niveau de l'échangeur entre la route de Saint-Pierre-sur-Dives et la route reliant Moul-Chicheboville à Valambray, des zébrures vont être mises en place au niveau du revêtement.

Questions diverses

M. Alain KERAUTRET indique que la troupe de théâtre « La Ben Compagnie » se produira à Moulton-Chicheboville le week-end du 9 et 10 juin à la salle des fêtes. Cette année, la pièce qui sera jouée est « Cyrano de Bergerac ».

M. Matthieu PICHON rappelle la tenue d'un concert en plein air au terrain de football, le samedi 2 juin au soir (concert organisé par l'amicale des parents d'élèves de Moulton-Chicheboville).

M. Xavier PICHON indique qu'une procédure de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération caennaise Caen Métropole est en cours. A ce propos, une réunion publique est organisée le lundi 25 juin 2018 à la salle des fêtes de Moulton-Chicheboville à 18 heures 30 où le public et les élus pourront rencontrer le commissaire enquêteur et déposer leurs observations sur le registre.

Mme Catherine GATEY sollicite la mise en place d'une signalisation plus importante pour rappeler la priorité de la rue Pierre Mendès France sur la rue Pierre Cingal.

Mme Coralie ARRUEGO rappelle au conseil la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de l'école Vents et Marais de Moulton-Chicheboville qui se tiendra le samedi 26 mai 2018 à 11 heures.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SE TIENDRA LE VENDREDI 6 JUILLET 2018 A 19 HEURES.

Fait à Moulton-Chicheboville, le 25 mai 2018

Sylvain RAULT
Maire de Moulton-Chicheboville